

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix: **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_08

Convention de partenariat pour le renouvellement d'une mission inter-parcs pour le développement de la marque « Valeurs Parc » sur les produits agricoles

Les Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ont développé des modes de coopération afin de mutualiser leurs réflexions et leurs moyens sur des projets et sujets qui leur sont communs.

Ainsi, en complément des projets que chaque Parc naturel régional porte sur son territoire, des dynamiques « inter-parcs » sont aussi développées et ce pour plusieurs raisons :

- ✓ Asseoir un ancrage régional à l'action
- ✓ Mutualiser des moyens
- ✓ Partager des compétences, des expériences et des savoir-faire

En 2019, le Parc de Camargue (référent sur la thématique agricole au niveau de l'inter-parcs régional et au niveau fédéral) a porté une mission financée par l'association régionale des Parcs de la Région Sud afin de définir les grandes priorités à porter collectivement. La question du développement et de la promotion de la Marque Valeurs Parc et plus largement des produits agricoles est ressortie comme prioritaire, et il est apparu nécessaire de recruter un chargé de mission afin d'animer le travail mené sur ces thématiques. Ainsi, en Janvier 2021, un chargé de mission Marque a été recruté afin d'assurer le lancement effectif de la mission de « Promotion et valorisation des productions agricoles dans le cadre de la Marque « Valeurs Parc » ». Cette mission a bénéficié de l'appui d'un stagiaire en marketing sur une durée de 6 mois. Ce recrutement a fait l'objet d'une convention entre les Parcs naturels régionaux de la région Sud, prévoyant notamment une participation financière de chacun des Parcs à hauteur de 5 500 €.

En 2021 l'action a permis de structurer un fonctionnement commun avec : la relance de l'animation de l'inter-parcs agriculture, la création des groupes de travail thématiques viticulture et communication, l'organisation d'un séminaire régional marque Valeurs Parc, la création de relations de travail avec les représentants de la Région et la participation aux commissions et groupes de travail nationaux avec la Fédération des Parcs et l'OFB. Le travail sur les référentiels s'est concentré sur la viticulture avec l'animation d'un groupe thématique et l'organisation de réunions locales rassemblant les acteurs de la vigne et du vin. Enfin, sur le volet communication, le travail mené a abouti à la création d'un groupe thématique communication, la réalisation d'un sondage sur les attentes et besoins en outils de communication des chargés de mission agriculture et des bénéficiaires de la marque, et à des propositions d'outils de communication à développer.

La stratégie marque Valeurs Parc proposée pour 2022-2023 s'inscrit dans la continuité du travail engagé en 2021, afin de permettre un développement de la marque et de son réseau de bénéficiaires dans le domaine agricole sur les territoires des Parcs naturels régionaux de la région Sud. Cette action s'articulera autour de 4 actions :

- 1- Déploiement de la stratégie commune interparc de la marque « Valeurs Parc »
- 2- Développement d'une méthode commune de mise en place des référentiels sur la base d'un partage d'expériences et de réalisation des audits

... / ...

- 3- Mise en place du réseau régional des agriculteurs marqués et engagement d'une dynamique inter-parcs de la marque
- 4- Valorisation de la marque « Valeurs Parc »

Coût total TTC de l'emploi mutualisé porté par le Parc de Camargue pour le compte du réseau : 49 500 €

Montant maximum de la participation de chacun des 9 parcs : 5 500 €

Cette convention prend effet à la signature, par la Présidente du Parc de Camargue, de l'arrêté portant recrutement du Chargé de mission dédié (1er mai 2022). Elle est conclue pour une durée permettant de couvrir les 12 mois de mission (terme échu du contrat : 1er mai 2023) et le délai administratif pour régler l'ensemble des remboursements estimé au 30 septembre 2023.

Elle sera renouvelable quatre fois, sous réserve du financement de la mission par les neuf Parcs concernés, lequel financement fait l'objet, pour chaque année, d'une délibération de chaque Parc.

Entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le renouvellement de cette convention dans les conditions exposées,
- autorisent le Président à signer la convention ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture*

*Le
et publication le*

DEL22_09_B7_09

